



**Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde
Services des Procédures Environnementales**

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**Projet de défrichement
sur la commune du TEICH**

Une enquête publique de 34 jours est ouverte, à la mairie du TEICH, **du lundi 5 octobre 2015 au samedi 7 novembre 2015 inclus** afin de recueillir l'avis du public sur une demande d'autorisation de défrichement concernant une superficie de 15 hectares 36 ares, en vue de l'aménagement d'un camping écotouristique sur la commune du TEICH.

Ce projet s'étend sur 18 hectares, comprend 190 emplacements avec une capacité d'accueil estimée à 600 personnes.

Le responsable du projet est la SCI HUTTOPIA LE TEICH rue du Chapoly 69 290 SAINT GENIS LES OLLIERES. Des informations relatives au projet peuvent être demandées par téléphone au 04 37 64 67 67 (Madame Fanny KAUFMAN).

Le dossier de demande d'autorisation de défrichement comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale seront mis à disposition du public à la mairie du TEICH où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public et consigner ses observations par écrit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

Les observations relatives au projet pourront également être transmises par courrier adressé à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie du TEICH (place du Souvenir 33 470 LE TEICH) avant la clôture de l'enquête. Ces observations seront annexées au registre d'enquête.

Le commissaire enquêteur titulaire Monsieur Bernard COURET, ingénieur retraité de la fonction publique territoriale, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations **à la mairie du TEICH :**

- **Mardi 6 octobre 2015 de 9h00 à 12h00**
- **Mardi 20 octobre 2015 de 14h00 à 17h00**
- **Mercredi 28 octobre 2015 de 14h00 à 17h00**
- **Samedi 7 novembre 2015 de 8h30 à 11h30**

En cas d'empêchement son suppléant Monsieur Claude CUIN, cadre administratif en retraite, le remplacera.

A la fin de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie du TEICH et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer Service des procédures environnementales, cité administrative 2 rue Jules Ferry 33 000 Bordeaux, ainsi que sur le site internet de la Préfecture : [www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications légales](http://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications%20légal)

Le Préfet de la Région Aquitaine, Préfet de la Gironde est compétent pour statuer sur la demande d'autorisation de défrichement.